



La reconnaissance du territoire lors de célébrations liturgiques

Ce mini-guide vise à aider les paroisses et les instances de l'Église à intégrer la notion de reconnaissance du territoire à l'occasion de leurs rassemblements.

Pourquoi reconnaître le territoire traditionnel ?

La reconnaissance du territoire où nous nous réunissons et des personnes qui l'occupent depuis des millénaires permet à l'Église de poursuivre sur la voie des excuses faites aux peuples des Premières Nations de l'Amérique du Nord. Cette reconnaissance renforce notre appel au respect des peuples autochtones.

Elle permet aussi à l'Église de tendre vers des relations justes en rejetant la Doctrine de la découverte qui veut que le territoire était inhabité lors de l'arrivée des explorateurs, commerçants et colons européens.

Dans le but de promouvoir le respect mutuel, la paix et l'amitié, le 40e Conseil général 2009 a préconisé la reconnaissance du territoire traditionnel des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits lors des rassemblements des assemblées décisionnelles et des charges pastorales de l'Église Unie du Canada.

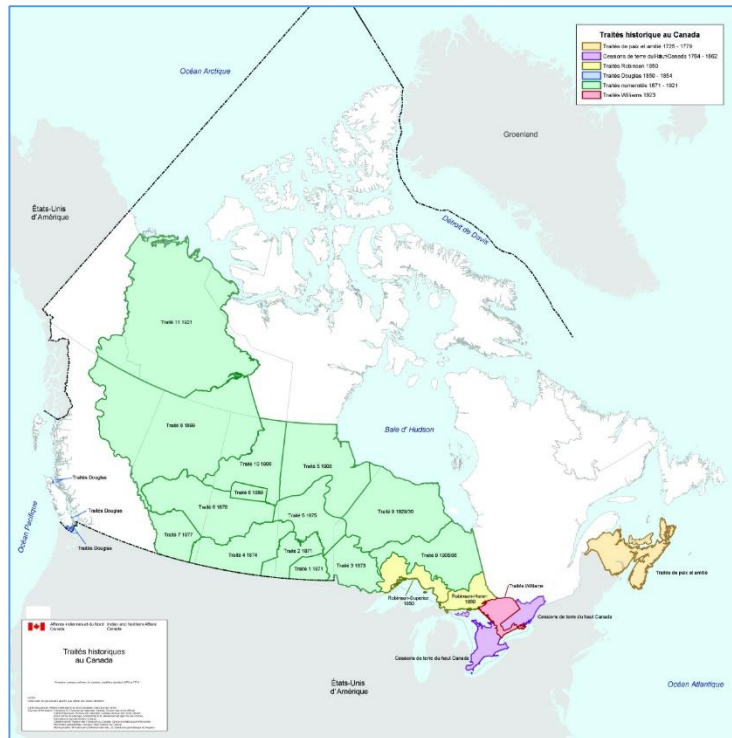


Figure 1: https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/DAM/DAM-CIRNAC-RCAANC/DAM-TAG/STAGING/texte-text/htoc_1100100032308_fra.pdf

Une proposition a d'ailleurs été présentée à l'exécutif du Conseil général pour inciter le Parlement à inclure une reconnaissance similaire dans son discours d'ouverture.

© 2015, 2019 The United Church of Canada/L'Église Unie du Canada. Autorisé sous la Licence d'attribution non commerciale - partage à l'identique de Creative Commons. Pour consulter un exemplaire de cette licence visitez le http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr_CA. Toute reproduction doit inclure cette notification.

Tiré de : Gathering, Pentecost 1 2015 (Year B) p. 86-87 150021



Définitions utiles

- Les **traités** sont des accords conclus entre nations et par lesquels les Autochtones et les non-Autochtones font état des promesses qui définissent les responsabilités, les ententes et les avantages de chacun des deux groupes. Il y a 70 traités reconnus au Canada. Toutefois, étant donné que certaines Premières Nations n'ont jamais négocié de traités, des terres sont toujours non cédées. Dans les sites Web suivants, vous trouverez le traité qui s'applique au contexte de votre Église : recherchez Cartes de l'établissement des traités au Canada (AANC) ou Cartes de référence – Ressources naturelles Canada.
- **Autochtones et Premiers Peuples** sont des termes généraux qui comprennent les Inuits, les Premières Nations (Indiens) et les Métis.
- **Les Inuits** sont le peuple autochtone du Nord (depuis les terres et les eaux arctiques du delta du Mackenzie à l'ouest jusqu'à la côte du Labrador à l'est, et de la côte de la baie d'Hudson jusqu'aux îles de l'Extrême-Arctique).
- **Premières Nations** est un terme utilisé pour décrire les peuples autochtones du Canada qui ne sont ni des Métis ni des Inuits. Le terme est généralement utilisé pour remplacer l'appellation Indien.
- **Première Nation** peut désigner une bande, une communauté vivant dans une réserve ou un grand groupe tribal.
- **Les Métis** sont reconnus comme un peuple autochtone dont les ancêtres sont issus des Premières Nations et de l'Europe.

Pour obtenir d'autres explications sur la terminologie et voir d'autres cartes :

<https://www.aadnc-aandc.gc.ca>.

Différents moyens de reconnaître le territoire

Pour signifier votre reconnaissance du territoire, vous pouvez l'énoncer par écrit, le dire de vive voix, le projeter sur un écran ou l'afficher sur votre site Web. Vous pouvez faire référence aux membres des Premières Nations en général ou à un traité ou groupe en particulier. Vous pourriez aussi inclure la reconnaissance sur l'affiche extérieure de votre édifice ou sur une plaque spéciale disposée à l'entrée. Soyez créatif !

Exemples

Ministère	Reconnaissance	Utilisation
Athabasca United Church, Athabasca (Alberta)	Nous reconnaissons et respectons l'histoire, la spiritualité et la culture des peuples qui ont signé le Traité no 6 et le Traité no 8, le territoire où se trouve notre église et notre responsabilité	Déclaration faite lors de la célébration du



	en tant que parties prenantes des traités. Nous honorons également le patrimoine et l'héritage culturel des Métis.	100e anniversaire
St. Stephen's on the Hill, Sudbury (Ontario)	Depuis des milliers d'années, les peuples des Premières Nations vivent sur ces terres, et leur lien avec le territoire est au centre de leur vie et de leur spiritualité. Nous sommes rassemblés sur le territoire traditionnel de la Première Nation anichinabée Atikameksheng et nous reconnaissons que ses membres en ont toujours assuré la gestion.	Déclaration faite au début de chaque célébration et de chaque assemblée
Consistoires du Synode des Maritimes	Puisque nous nous retrouvons aujourd'hui pour discuter des travaux qui, à juste titre, sont présentés devant cette assemblée décisionnelle, arrêtons-nous un moment pour nous rappeler que nous vivons, travaillons et célébrons sur des terres qui, selon la loi, sont des territoires non cédés appartenant aux peuples des Abénakis, essentiellement les Micmacs, les Malécites et les Pescomodys. Pussions-nous vivre sur ces terres dans le respect de ses peuples, en paix et en toute amitié avec eux.	Déclaration qui sera faite au début des assemblées

Comment ma communauté peut-elle entamer cette conversation ?

Il faut avoir le cœur ouvert pour que ce processus soit authentique et significatif. Pour entamer la conversation, il serait bon de communiquer cet article au comité des cultes ou au groupe qui, dans votre Église, s'occupe des questions entourant la justice autochtone, les relations justes, et la vérité et la réconciliation.

Après avoir terminé vos recherches et élaboré une déclaration, faites savoir à votre paroisse pourquoi le processus de reconnaissance du territoire traditionnel est important. La plupart des synodes ont un groupe qui s'occupe des relations justes ou une instance semblable qui pourrait vous aider à cheminer en ce sens.